

CONSEIL MUNICIPAL PROCES-VERBAL DE SEANCE

Séance du 10 octobre 2019 à 20 heures 30 minutes
mairie salle du conseil

Présents :

Mme LENDROIT Armelle, M. MAILLET David, M. PARDIEU Rémi, M. SOBIACK Gerard, M. THOMAS Jean Luc

Procuration(s) :

Absent(s) :

Excusé(s) :

M. ABU JAHRUR Riad, M. BORE Julien, M. BOURGEOIS Michaël, Mme FERRY Lolita

Secrétaire de séance : Mme LENDROIT Armelle

Président de séance : M. SOBIACK Gérard

1 - ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le/la secrétaire de séance est désigné(e) au début de chacune des séances du conseil municipal.
Mme LENDROIT Armelle est élu(e) secrétaire de séance.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

2 - APPROBATION DU DERNIER COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire soumet aux membres du conseil municipal le compte rendu du 12 septembre 2019. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte rendu du précédent conseil.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

3 - PASSAGE DE CESSION A AFFOUAGE

M. le Maire expose aux membres du conseil municipal qu'il convient de changer le mode de délivrance de bois aux habitants de la commune qui souhaitent en bénéficier.

Sur conseil de M. NICOLAEFF,

Le conseil municipal accepte de passer à l'affouage.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

4 - PROPOSITION DES COUPES DE L'EXERCICE 2020

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et avoir délibéré, le conseil municipal fixe comme suit la destination des coupes de l'exercice 2020 :

Vente des futaies de la coupe façonnées et bois de chauffage réservé aux particuliers concernant les parcelles 23-24-39

La commune demande la délivrance des houppiers et perches des parcelles ci-dessus.

Fixe comme suit les diamètres de futaies à vendre :

essences	Toutes
Diamètre minimum à 1.30m	35 cm

Autorise la vente par l'Office National des Forêts des grumes aux ventes groupées, toute vente amiable, y compris dans le cadre des contrats d'approvisionnement, faisant l'objet d'un avis conforme du Maire.

Pour les autres produits

Partage sur pied entre les affouagistes
- désigne comme bénéficiaires solvables (3 noms)

- _ M. THOMAS Jean-Luc
- _ M. DELPERIER Thibault
- _ M. GREGOIRE Michel

Qui ont déclaré accepter ces fonctions et de se soumettre solidairement à la responsabilité déterminée par l'article L 243 1 du code forestier et de la pêche maritime.

- décide de répartir l'affouage : par feu

- fixe la taxe d'affouage à 8 €.

Signature des 3 bénéficiaires solvables (« garants »)

M. THOMAS Jean-Luc

M. DELPERIER Thibault

M. GREGOIRE Michel

VOTE : Adoptée à l'unanimité

5 - DEMANDE DE DON DE L'AMICALE DES PORTE-DRAPEAUX DU PAYS-HAUT

Monsieur le Maire fait part aux conseillers de la demande de subventions reçue par l'Amicale des Porte-drapeaux du Pays-Haut.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte d'attribuer une subvention à l'Amicale des Porte-drapeaux du Pays-Haut pour un montant de 50 €.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

6 - ENQUETE PUBLIQUE POUR LE PLAN D'EPANDAGE DES BOUES DE LA STATION D'EPURATION DE LONGWY

Vu l'arrêté préfectoral portant d'ouverture d'une enquête publique sur la demande d'autorisation environnementale pour le plan d'épandage des boues de la station d'épuration du 23 juillet 2019

Vu l'avis d'enquête affiché à la mairie de FRESNOIS-LA-MONTAGNE du 17 septembre 2019 au 18 octobre 2019

Après en avoir délibéré, le conseil municipal n'émet pas d'objection sur cette demande d'autorisation environnementale

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Fait à Fresnois-La-Montagne
Le Maire,

